

Adresses du tribunal et de la société populaire du district de Bar-sur-Ornain à la Convention nationale, lors de la séance du 1er brumaire an III (22 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses du tribunal et de la société populaire du district de Bar-sur-Ornain à la Convention nationale, lors de la séance du 1er brumaire an III (22 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 324-325;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17900_t1_0324_0000_4

Fichier pdf généré le 07/10/2019

b

[Le conseil-général permanent et révolutionnaire de la commune d'Argentan à la Convention nationale, du 26 vendémiaire an III] (11)

Egalité, Liberté, Fraternité ou la mort

Citoyens représentants,

Votre adresse aux français a excité l'admiration et la reconnaissance des vrais républicains. En nous rapellant aux principes immuables de la justice et de l'humanité, vous avez enchaîné la malveillance et posé les vraies bases de la félicité publique : cette époque de la Révolution n'est pas la moins glorieuse, et aucune n'a approché les hommes aussi près du bonheur.

Comment avoit on pu croire que des hommes libres se laisseroient longtemps gouverner par la terreur : le despote insolent qui inventa cet odieux système a reçu pour prix l'opprobre et la mort. Puissent tous ses partisans expier de même leur immoralité.

Pères de la Patrie, poursuivez les partout où ils seront, vous seuls pouvez arracher leur masque et les montrer au peuple dans leur difformité, ne les laissez pas respirer, car ils céderoient aux circonstances pour reparoitre avec plus d'audace, frappez les de la même main qui protégera l'innocence.

Vous avez établi le gouvernement révolutionnaire, maintenez le dans toute sa vigueur, que l'aristocratie et la malveillance tremblent devant le glaive de la loi, il n'est point de composition entre le vice et la vertu.

Citoyens représentants, achevez vos sublimes travaux, pensez qu'au bout de la carrière la gloire d'avoir sauvé le Peuple vous attend et que vous recueillerez le prix inestimable de l'amour et de la reconnaissance de vos frères.

Salut et fraternité.

A Argentan à la Maison commune le 26 vendémiaire 3^e année républicaine et démocratique.

BELZAIS COURMEUIL, *maire*
et treize signatures.

4

Le tribunal du district de Bar-sur-Ornain [ci-devant Bar-le-Duc, Meuse], la société populaire et le conseil-général de cette commune, invitent l'assemblée à poursuivre les intrigans, les fripons et les hommes de sang. Le conseil-général déclare en outre qu'il gémissoit sous le système de terreur avant l'arrivée du représentant du peuple Delacroix, qui a épuré toutes les autorités constituées.

(11) C 323, pl. 1384, p. 10 et 11.

Mention honorable, insertion des cinq adresses au bulletin (12).

[Le tribunal de district de Bar-sur-Ornain à la Convention nationale, du 25 vendémiaire an III] (13)

Egalité, Liberté, Fraternité ou la mort

Les membres composant le tribunal de district de Bar-sur-Ornain s'empresment de se joindre aux véritables amis du bien public pour remercier la Convention nationale d'avoir par son adresse aux français, manifesté les principes qui la dirigent, nous faisons le serment solennel de ne jamais nous écarter, dans les fonctions qui nous sont confiées, de ces principes, qui en faisant bénir la Convention nationale, opéreront le bonheur du Peuple.

Fait et arrêté ce jourd'hui vingt cinq vendémiaire an troisième de la République une et indivisible.

BOUCHET, *président*
et six autres signatures.

[La société populaire de Bar-sur-Ornain à la Convention nationale, du 25 vendémiaire an III] (14)

Législateurs,

La société populaire de Bar-sur-Ornain, ré-générée par le républicain Delacroix, vient enfin de prendre une nouvelle vie, cette société trop longtemps agitée et opprimée par quelques petits tirans subalternes, jouit maintenant du triomphe de la justice sur la terreur, elle peut aujourd'hui mettre librement à l'ordre du jour les principes sacrés de vertu et de probité, sans lesquels il ne peut y avoir de liberté. Continués représentants du Peuple, à poursuivre les fripons, les intrigans et les hommes de sang; vous trouverez toujours dans cette société et dans les citoyens de cette commune de vrais amis de la patrie qui ont juré de ne reconoitre pour point de raliement que la Convention nationale.

Vive la République, vive la Convention nationale, vive la justice.

CHAMPION, *président*,
DILLON, *général de brigade*,
et trois pages et demie de signatures.

Le conseil général de la commune de Bar-sur-Ornain, département de la Meuse, écrit à la Convention nationale que cette commune gé-missoit depuis longtemps sous un système de terreur qui paralysoient toutes les vertus de ses habitans; mais que la vertu, la probité et la justice y sont à l'ordre du jour, depuis que le représentant du peuple Delacroix y a paru et

(12) P.-V., XLVIII, 2.

(13) C 323, pl. 1384, p. 6.

(14) C 325, pl. 1402, p. 4.

qu'il en a épuré les autorités constituées et la société populaire (15).

5

Les sociétés populaires de Le Mesle-sur-Sarthe^a, d'Indre-Libre [ci-devant Châteauroux, Indre]^b, **d'Orléans^c, de Châlon-sur-Saône** [Saône-et-Loire]^d, **les citoyens et les citoyennes de la commune de Clamecy** [Nièvre]^e, **félicitent l'Assemblée sur l'Adresse, et repoussent le système de terreur.**

La société populaire de Melun [Seine-et-Marne]^f **félicite aussi la Convention sur la même Adresse, et demande l'organisation la plus prompte de l'instruction publique.**

Mention honorable, insertion des sept adresses au bulletin et renvoi de la dernière au comité d'Instruction publique (16).

a

[*La société populaire et montagnarde de Mesle-sur-Sarthe* [Orne] *à la Convention nationale, du 25 vendémiaire an III*] (17)

Liberté, Egalité, Impartialité

Représentants d'un peuple libre,

La société adhérente à l'unanimité aux sublimes principes proclamés dans votre adresse énergique second présent du ciel, ne fait que réitérer son acceptation à l'acte constitutionnel premier présent de l'éternel.

L'un et l'autre immortaliseront la République française, et en imposeront à ses ennemis jurés : puisque l'un et l'autre ont terrassé les factions les plus allarmantes.

Le fédéralisme déchirant la République naissante ne tomba-t-il pas devant l'acceptation générale du peuple ? De même devant votre adresse sublime s'éclipseront tous les partis opposés au bonheur généralisé.

Leurs criminels projets peuvent-ils faire face aux vertus républicaines qu'elle dicte ? Leurs complots liberticides, leurs sacrilèges trames ne prévaudront point au respect et à l'annonce que le peuple se fera un devoir de porter aux lois émanées de son auguste sénat.

Pères du Peuple, soutenez ses droits ; ne mettez ses intérêts que dans les mains de ses vrais amis.

Restez à votre glorieux poste : le bonheur du Peuple le demande ; la gloire de la nation française l'exige. Vous vous êtes imposé cette sublime tâche ; vous êtes dignes de la remplir.

(15) *Bull.*, 5 brum. (suppl.).

(16) *P.-V.*, XLVIII, 2.

(17) C 325, pl. 1402, p. 3.

Agréez l'adhésion unanime de la société à votre adresse ; son invitation de rester fermes à votre poste ; et son serment de rester toujours attachée à la représentation nationale.

Salut et fraternité.

JANON, *président*, LEMAITRE.

b

[*La société populaire et révolutionnaire d'Indre-Libre à la Convention nationale, du 23 vendémiaire an III*] (18)

Législateurs,

Votre adresse du 18 vendémiaire a fait éclater parmi nous la joie la plus vive ; enfin, nous sommes-nous tous écriés, la probité ne sera plus un sujet d'oppression, la justice et l'humanité seront désormais des vertus républicaines !

L'intrigue sous les dehors du patriotisme, tramoit sourdement la perte de la liberté, vous avez proclamé des principes éternels, ils ont été entendus de toute part, et les êtres immoraux seront bientôt anéantis.

Continuez, législateurs, de combattre tous les partis, détruisez toutes les factions, faites triompher la justice, le plus ferme appui de la liberté, et la patrie sera sauvée.

Comprimez les exagérateurs, ces patriotes exclusifs qui ne voient qu'eux dans la révolution, ne vous en laissez pas imposer par des déclamations mensongères ; ne croyez pas que l'aristocratie ose lever parmi nous une tête menaçante, le peuple qui a fait la révolution est toujours là, sa massue à la main pour frapper le premier usurpateur.

Cherrier votre digne collègue met ici vos principes en action, sa sagesse, sa fermeté, sa justice, rendent à la république les esprits que les persécutions ou la terreur en avoient éloignés, ses vertus gravent dans tous les cœurs l'amour, le respect, et la reconnaissance pour la représentation nationale.

A vous seuls, législateurs, appartient le droit de diriger nos pas dans la carrière révolutionnaire, vous seuls devez donner le signal, parlez, et que tous les ennemis de la liberté rentrent dans la poussière.

Pierre TOULIN, *président*,
A. GINGRIAU, GETRAI, *secrétaires*.

c

[*La société populaire d'Orléans, département du Loiret, à la Convention nationale, du 26 vendémiaire an III*] (19)

(18) C 325, pl. 1402, p. 2.

(19) C 325, pl. 1402, p. 1. *Bull.*, 3 brum. C. Eg., n° 798 ; *Gazette Fr.*, n° 1024 ; *Mess. Soir*, n° 795.